

---

**COMPTE RENDU et PV du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de PAYS SEGALI COMMUNAUTE**

**Séance du 28 janvier 2021**

Le 28 janvier deux mille vingt et un à vingt heures trente à la salle des fêtes des Arméniès – commune de MOYRAZES, le conseil de Pays Ségali Communauté convoqué le 18 janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Madame CLEMENT Karine, Présidente.

|  |  |
|--|--|
| Membres<br>43  | Etaient présents : ALCOUFFE Patrick, ARTUS Michel, AT André, BARBEZANGE Jacques, BAUGUIL William, BERNARDI Christine, BESOMBES Yvon, BORIES André, BOUSQUET Pierre, CALMELS Bernard, CARRIERE François, CAZALS Claude, CAZALS Bernard, CLEMENT Karine, CHINCHOLLE Franck, COSTES Michel, DOUZIECH Olivier, ESPIE Gabriel, FABRE Jean-Marc, FRAYSSE Julien, FRAYSSINHES Patrick, GARRIGUES Séverine, GINISTY Suzanne, GREZES-BESSET Jean-Louis, JAAFAR Thomas, LAUR Patricia, MAUREL Jacques, MAZARS David, MAZARS Jean-Pierre, MOUYSET René, PANIS Didier, RAUZY Christophe, RIGAL Damien, SERGES GARCIA Dorothée, TARROUX Jean-Luc, TROUCHE Anne, VABRE Philippe, VABRE François, VERNHES Nadine, VIALETTES Jacky, WOROU Simon. |
| Présents<br>41 (dont un suppléant)<br>et<br>2 procurations | Absents excusés : POMIE Alain (procuration donnée à WOROU Simon), LACHET Jean (représenté par son suppléant PANIS Didier) ; SUDRES Vincent (Procuration donnée à TROUCHE Anne) ;<br><br>Secrétaire de séance : Monsieur JAAFAR Thomas  |

---

**Ordre du jour :**

- \* *Approbation des comptes rendu des réunions du bureau du 03 décembre et du conseil du 10 décembre 2020 ;*
- \* *Validation des demandes de subventions DETR 2021 (Voirie, pont de Grandfuel, extension des halles, Tiers lieux Baraqueville, Base de loisirs val de Lenne, étude tiers lieux Naucelle);*
- \* *Convention avec la FOL volet jeunesse*
- \* *SIL : Validation des remboursements des panneaux des communes de Baraqueville, Calmont, Manhac et Moyrazes ;*
- \* *Achat du bâtiment de Mr et Mme Viguié à Sauveterre de Rouergue ;*
- \* *Validation du crédit-bail avec la S° ABY ;*
- \* *Création du Budget Annexe : Atelier Mécanique de Sauveterre et assujettissement à la TVA ;*
- \* *Suppression du Budget Annexe Caisse des Ecoles ;*
- \* *Ouverture de crédits anticipés pour le BA Atelier transformation Porcs ;*
- \* *Attributions d'une aide économique à l'immobilier pour l'entreprise Meca Mobil Trucks ;*
- \* *Prolongation de la participation au dispositif L'OCCAL Loyers de la région Occitanie ;*
- \* *Questions diverses.*

**Madame la Présidente propose de rajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :**

- \* *Avenant n° 2 Marché EPM – Lot 15 Electricité (changement de la forme du groupement) ;*
- \* *Avenant n° 1 avec la COLAS – Marché Voirie (changement de nom de la Société) ;*
- \* *Avenant n° 1 - marché travaux construction atelier de porc – lot 1 terrassement Puechoultres ;*
- \* *ZA du Puech 2 – Compromis de vente ;*
- \* *Subvention à l'association Antenne Solidarité Lézérou Ségala pour le déplacement des serres*

Le conseil à l'unanimité valide l'ajout des questions à l'ordre du jour

**Approbation des comptes rendu des réunions du bureau du 03 décembre et du conseil du 10 décembre 2020**

Les comptes rendus ont été envoyés à l'ensemble des délégués en PJ à la convocation de la réunion de ce jour.

Une remarque est faite concernant une erreur de frappe sur la délibération n° 20201210-26 et sera corrigée en conséquence.

Aucune autre remarque n'est apportée, les CR sont adoptés.

**OBJET : Demande de subventions DETR 2021 – Extension des Halles Raymond Lacombe****\* Extension des Halles Raymond Lacombe**Coût prévisionnel :

|   |                     |           |
|---|---------------------|-----------|
| Extension de la halle : .....                                     | 841 885.27 €        | HT        |
| Maîtrise d'œuvre : .....  | 35 400.00 €         | HT        |
| Contrôle technique .....  | 7 240.00 €          | HT        |
| Mission topographique, foncière et de déf des terrassements ..... | 4 350.00 €          | HT        |
| <b>Total hors taxes .....</b>                                     | <b>888 875.27 €</b> | <b>HT</b> |

Plan de financement prévisionnel

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>Etat, Financement DETR et DSIL.....</b>                                 | <b>279 993.88 €</b> |
| Région Occitanie (35 % équipement structurant du bourg).....               | 311 106.34 €        |
| Département Aveyron (équipement structurant d'intérêt communautaire) ..... | 120 000.00 €        |
| Financement local – autofinancement et emprunt.....                        | 177 775.05 €        |
| <b>Total.....</b>  | <b>888 875.27 €</b> |

**\* Réalisation du Tiers lieu de Baraqueville.**Coût prévisionnel :

|   |                     |           |
|---|---------------------|-----------|
| Travaux estimés au stade de l'avant-projet définitif..... | 576 715.17 €        | HT        |
| Maîtrise d'œuvre .....                                    | 57 671,00 €         | HT        |
| Equipeement informatique et mobilier .....                | 50 000.00 €         | HT        |
| <b>Total hors taxes .....</b>                             | <b>684 386.17 €</b> | <b>HT</b> |

Plan de financement prévisionnel

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Etat, Financement DETR et DSIL (30 %) .....</b>  | <b>249 963.94 €</b> |
| Département de l'Aveyron .....                      | 25 000.00 €         |
| Région Occitanie .....                              | 152 545.00 €        |
| Fonds européen Leader .....                         | 120 000.00 €        |
| Financement local – autofinancement et emprunt..... | 136 877.23 €        |
| <b>Total.....</b>                                   | <b>684 386.17 €</b> |

**\* Travaux d'investissement sur la voirie communale pour l'année 2021.**Plan de financement prévisionnel :

|   |                     |           |
|---|---------------------|-----------|
| - <b>Participation de l'État – DETR .....</b> | <b>300 000.00 €</b> |           |
| - Autofinancement .....                       | 697 203.49 €        |           |
| <b>TOTAL.....</b>                             | <b>997 203.49 €</b> | <b>HT</b> |

**\* Travaux de réparation de voirie : mur en retour du pont de Grandfuel (Sainte Juliette sur Viaur)**

Coût estimatif de l'opération : 99 364.60 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

|   |                |
|---|----------------|
| - Participation de l'État – DETR 50%..... | 49 682.30 €    |
| - Autofinancement .....                   | 49 682.30 €    |
| TOTAL.....                                | 99 364.60 € HT |

**\* Aménagement de la base de loisirs du plan d'eau du Val de Lenne.**

Coût prévisionnel :

|  |                        |
|--|------------------------|
| Aménagement du local existant (estimation architecte) .....  | 305 000.00 € HT        |
| Aménagements piscicoles (poste handicapés, postes de pêche, récifs artificiels,<br>Passerelle poissons, signalisation) ..... | 31 000.00 € HT         |
| City parc .....  | 70 000.00 € HT         |
| Aménagement d'un parking non imperméabilisé et sécurisé (estim Département) ...  | 71 995.00 € HT         |
| Assise et dalle du parc multi-sport.....   | 30 000.00 € HT         |
| Nouveau dispositif d'assainissement non collectif.....   | 100 000.00 € HT        |
| Maîtrise d'œuvre (10 % des travaux sur bâtiment) : .....   | 22 500.00 € HT         |
| Contrôle technique et divers (5 % des travaux, manque parking) .....   | 16 300.00 € HT         |
| <b>Total hors taxes .....</b>  | <b>655 554.00 € HT</b> |

Plan de financement prévisionnel

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Etat, Financement DETR et DSIL (40 %) .....</b>                              | <b>262 221.60 €</b> |
| Département de l'Aveyron (équipement structurant d'intérêt communautaire) ..... | 111 110.80 €        |
| Région .....  | 111 110.80 €        |
| Agence de l'eau pour le financement de l'assainissement .....                   | 40 000.00 €         |
| Financement local et autres partenaires éventuels .....                         | 131 110.80 €        |
| Total .....   | 655 554.00 €        |

**\* Etude pour le projet de réalisation du Tiers Lieu de Naucelle**

Coût prévisionnel :

|  |                    |
|--|--------------------|
| Etudes de Maîtrise d'œuvre (5 % du montant estimé des travaux) ..... | 31 500.00 € HT     |
| <b>Total hors taxes .....</b>  | <b>31 500.00 €</b> |

Plan de financement prévisionnel

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Etat, Financement DETR et DSIL (40 %) .....</b>  | <b>12 600.00 €</b> |
| Financement local – autofinancement et emprunt..... | 18 900.00 €        |
| Total .....   | 31 500.00 €        |

**\* Travaux de réparation de voirie intempéries de janvier 2021 – commune de Sauveterre de Rouergue**

Coût estimatif de l'opération : 116 152.50 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

|   |                 |
|---|-----------------|
| - Participation de l'État – DETR 50%..... | 58 076.25 €     |
| - Autofinancement .....                   | 58 076.25 €     |
| TOTAL.....                                | 116 152.50 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'exposé de Madame la Présidente et les plans de financement ci-avant indiqués,
- charge Madame la Présidente de réaliser les demandes de DETR ;
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette opération.

**OBJET : Convention avec la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de l'Aveyron**

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative globale en direction des jeunes de l'intercommunalité, il a été décidé de conventionner avec la fédération aveyronnaise de la Ligue de l'Enseignement

Il convient aujourd'hui de reconduire une telle opération en validant une nouvelle convention sur cette thématique

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

\* objectif général : la ligue de l'enseignement en partenariat avec PSC aura pour objectif général le développement et la pérennisation des actions contribuant à la mise en œuvre de cette politique éducative globale en direction des jeunes de l'intercommunalité.

- accompagnement de l'association Baraquadabra (affiliée à la ligue de l'Enseignement) et de la gestion des activités jeunesse et des activités nautiques du lac du val de Lenne ;

- Développement de la compétence jeunesse du territoire : étude, actions, propositions globales ;

- Animation périscolaires les mercredis en accueil de loisirs.

\* Moyens mis en action : la ligue de l'enseignement mobilisera des moyens humains nécessaires dans le cadre de la règlementation du travail : 3 animateurs de pays qui assureront les fonctions de coordination et d'animation.

La FOL met également en place les moyens de gestion de ce personnel.

\* contrepartie financière : la PSC soutient les actions mises en place par l'octroi d'une subvention de 68 858 € (versé en 4 trimestrialités de 25% chaque) correspondant au coût des charges salariales des animateurs et frais de gestion auquel sont déduit la subvention du Fonjep.

Cette subvention sera annuellement réévaluée.

La PSC prendra en charge les frais de mission des animateurs.

La convention est établie à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 1 an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention entre PSC et Ligue de l'Enseignement, FOL de l'Aveyron, annexée à la présente délibération ;

- Autorise Madame la Présidente à signer cette convention ;

- Charge Monsieur la Présidente d'inscrire cette dépense au budget 2021 et de signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

**OBJET : SIL - remboursement des panneaux par les communes de Baraqueville, Calmont, Manhac et Moyrazes**

Madame la présidente rappelle que conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 14 novembre 2019, les communes sur lesquelles sont implantés les panneaux de la SIL prennent en la fourniture et la pose des registres (panneaux) des équipements et services communaux présents sur son territoire.

La réception de ces implantations de la SIL a été réalisée sur les 4 communes : Baraqueville, Calmont, Manhac et Moyrazes. Il convient maintenant de faire l'appel des participations de ces communes.

|                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| <u>BARAQUEVILLE</u> :      | HT                 |
| Coût TOTAL.....            | 53 250.43 €        |
| <b>Part Commune</b> :..... | <b>13 551.45 €</b> |

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| <u>CALMONT</u> :           | HT                |
| Coût TOTAL.....            | 21 009.64 €       |
| <b>Part Commune</b> :..... | <b>7 628.45 €</b> |

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| <u>MANHAC :</u>             | HT                |
| Coût TOTAL.....             | 5 584.41 €        |
| <b>Part Commune : .....</b> | <b>1 516.07 €</b> |
| <br>                        |                   |
| <u>MOYRAZES :</u>           | HT                |
| Coût TOTAL.....             | 8 824.42 €        |
| <b>Part Commune : .....</b> | <b>2 707.34 €</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'exposé de Madame la présidente,
- valide les montants des participations des communes de Baraqueville, Calmont, Manhac et Moyrazes tels que présentés ci avant ;
- Charge Madame la Présidente de réaliser les appels de participation aux communes et de réaliser tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette opération.

Délibération n° 20210128-11

**OBJET : Achat du bâtiment « Viguiers » à Sauveterre et validation du crédit-bail avec la S° ABY**

Madame la Présidente rappelle les transactions engagées par la PSC pour l'acquisition du bâtiment cadastré A 604 – les Hortes – 24, route de Naucelle à Sauveterre de Rouergue, avec pour objectif d'y réaliser un crédit-bail pour la société ABY (atelier mécanique pour voitures anciennes).

Suite à l'évaluation du service des domaines et négociations avec le propriétaire du bien, le prix d'achat proposé est de 230 000 € auquel s'ajoutent les frais pour un montant de 4 163.13 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'acquisition du bâtiment et du terrain cadastré A 604 lieux dit les Hortes 24 route de Naucelle 12800 SAUVETERRE DE ROUERGUE à la SCI les Genévriers Monsieur Thierry Viguiers pour un montant de 230 000 € (plus les frais de 4 163.13 €) ;
- Charge Madame la Présidente de réaliser toutes les opérations liées à cette décision et d'inscrire au budget les frais engendrés ;
- Autorise Madame la Présidente signer l'acte d'achat établi par Maître Lanchon ainsi que tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

Délibération n° 20210128-12

**OBJET : Adoption du crédit-bail avec la Société Aby pour l'atelier de mécanique de voitures anciennes à Sauveterre de Rouergue**

Madame la Présidente rappelle au Conseil communautaire le contexte de ce projet d'atelier de mécanique de véhicules de collection, et les conditions du crédit-bail à passer avec la Société Aby, nouvellement créée pour porter ce projet.

Il s'agit d'une opération exceptionnelle, dans laquelle la Communauté de communes souhaite s'impliquer afin d'installer à SAUVETERRE de ROUERGUE, une entreprise porteuse d'emplois et dont l'activité correspond bien à la dimension touristique et patrimoniale du site de la bastide.

Le crédit-bail sera préparé par Maître Lanchon, notaire.

Le montant des dépenses à prendre en compte est le suivant :

|   |               |
|---|---------------|
| Acquisition du bâtiment : .....                     | 230 000.00 €  |
| Frais liés à l'acte : .....                         | 4 163.13 €    |
| Raccordements électrique et eau du bâtiment : ..... | 2 859.66 € HT |
| Frais de dossier d'emprunt : .....                  | 300.00 €      |
| TOTAL prévisionnel : .....                          | 237 322.79 €  |
| Montant à financer par le crédit-bail : .....       | 237 323.00 €  |

Auquel il faudra ajouter les intérêts de l'emprunt (15 ans).

Portant un montant de mensualité du crédit-bail estimé à .....1 397.52 €

Seront également insérées dans les conditions du crédit-bail, des clauses de re-calcul pour prendre en compte les dépenses réellement réalisées à l'issue de l'opération d'acquisition, et de transfert au preneur de toutes les autres dépenses qui pourraient surgir en cour de contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Adopte le crédit-bail tel que présenté consenti par Pays Ségali Communauté à la ABY pour l'implantation d'un atelier de mécanique de voiture anciennes – route de Naucelle – Commune de Sauveterre de Rouergue ;

- Charge Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de signer l'acte de crédit-bail avec la S° ABY et d'inscrire au budget les dépenses et recettes afférentes à cette décision.

Délibération n° 20210128-13

### **OBJET : Création du Budget Annexe Atelier Mécanique de Sauveterre et assujettissement à la TVA**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-8 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2016-11-02-004 du 02 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Pays Ségali ;

Dans le cadre de la réalisation d'un crédit-bail avec la société ABY pour un atelier de mécanique pour voitures anciennes, il y a lieu de créer un budget annexe.

Elle indique ensuite que cette opération relève de la TVA immobilière en application de l'article 257-7 du Code Général des Impôts.

Elle précise ensuite qu'afin de pouvoir déduire la TVA afférente aux opérations, la Communauté de Communes doit prendre la position d'assujetti à la TVA et demander sa prise en charge auprès du Centre des Impôts de Rodez.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve et valide la création du budget annexe Atelier Mécanique de Sauveterre (Norme comptable : M14),

- Décide de prendre la position d'assujetti à la TVA pour exercer les droits de déduction afférents aux opérations comptables.

- Autorise Madame la Présidente à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire,

- Charge Madame la Présidente d'envoyer une déclaration d'existence auprès du service des Impôts des entreprises afin d'obtenir le numéro de déclaration. La communauté opte pour un régime réel normal avec des déclarations trimestrielles.

Délibération n° 20210128-14

### **OBJET : Présentation du budget annexe atelier Mécanique de Sauveterre**

Madame la président expose qu'en continuité de la décision précédente de création d'un budget annexe « Atelier Mécanique Sauveterre, elle présente une proposition de budget primitif 2021 du budget Annexe tel que suit :

## Nouveau budget annexe assujéti à la TVA

| SECTION D'INVESTISSEMENT - Budget H.T |                           |            |            |          |                            |            |            |
|---------------------------------------|---------------------------|------------|------------|----------|----------------------------|------------|------------|
| DEPENSES                              |                           |            |            | RECETTES |                            |            |            |
| COMPTE                                | INTITULE                  | Crédits nx | TOTAL      | COMPTE   | INTITULE                   | Crédits nx | TOTAL      |
| 001                                   | déficit antérieur reporté |            |            | 001      | excédent antérieur reporté |            |            |
|                                       |                           |            |            | 021      | Virement de la SF          | 10 341.00  | 10 341.00  |
| 1641                                  | Emprunts                  | 12 152.00  | 12 152.00  | 024      | Cession du crédit bail     |            |            |
| 2138                                  | Autres batiments          | 234 600    | 234 600.00 | 1641     | Emprunts                   | 235 000.00 | 235 000.00 |
| 2138                                  | Travaux                   |            |            | 1326     | Avance budget principal    | 1 411.00   | 1 411.00   |
| 020                                   | Dépenses imprévues        |            |            |          |                            |            |            |
|                                       |                           |            |            |          |                            |            |            |
|                                       |                           |            |            |          |                            |            |            |
|                                       |                           |            |            |          |                            |            |            |
|                                       | TOTAL :                   | 246 752.00 | 246 752.00 |          | TOTAL :                    | 246 752.00 | 246 752.00 |

  

| SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget Atelier Mecanique H.T |                           |            |           |          |                            |            |           |
|--|---------------------------|------------|-----------|----------|----------------------------|------------|-----------|
| DEPENSES   |                           |            |           | RECETTES |                            |            |           |
| COMPTE   | INTITULE                  | Crédits nx | TOTAL     | COMPTE   | INTITULE                   | Crédits nx | TOTAL     |
| 002  | déficit antérieur reporté |            |           | 002      | excédent antérieur reporté |            |           |
|  |                           |            |           |          |                            |            |           |
| 022  | Dépenses imprévus         |            |           | 74751    | Subvention Budget général  |            |           |
| 60611  | Eau et assainissement     |            |           |          |                            |            |           |
| 63512  | Taxes foncières           |            |           | 70878    | Remb. de frais aut. Redev. |            |           |
| 66111  | Intérêts                  | 2 313.00   | 2 313.00  |          |                            |            |           |
|  |                           |            |           | 752      | Loyers à partir 01/04      | 12 654.00  | 12 654.00 |
| 658  | Arrondis TVA              |            |           |          |                            |            |           |
|  |                           |            |           |          |                            |            |           |
| 023  | Virement à la SI          | 10 341.00  | 10 341.00 |          |                            |            |           |
|  | TOTAL :                   | 12 654.00  | 12 654.00 |          | TOTAL :                    | 12 654.00  | 12 654.00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'exposé de Madame la Présidente,
- Approuve le principe de maquette budgétaire 2021 du budget Annexe « atelier mécanique de Sauveterre ;
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette opération.

Délibération n° 20210128-15

### OBJET : Suppression du Budget Annexe Caisse des Ecoles

Compte tenu du transfert de la compétence école aux communes et la création du SIVOSC, il y a lieu de supprimer le budget annexe Caisse des Ecoles de PSC

Madame la Présidente expose que tous les transferts comptables ont été réalisés en 2020 et que le budget présente des écritures comptables à zéro.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de procéder à la clôture définitive du budget annexe « Caisse des Ecoles » au 31 décembre 2020 -
- CONSTATE que les résultats du compte de gestion sont à zéro et approuvent ces résultats.

Délibération n° 20210128-16

### OBJET : Ouverture anticipée de crédits pour le BA atelier transformation Porc

Dans l'attente des votes des budgets primitifs 2021 et notamment celui du Budget Annexe Atelier transformation Porc, et afin d'effectuer les paiements des frais d'emprunts (emprunt réalisé en décembre 2020) et les premières échéances (de janvier à mai) il est nécessaire de procéder à certaines ouvertures de crédits de ce Budget Annexe, tel que le permet l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Aussi, elle propose les ouvertures de crédits suivantes :

\* en Fonctionnement dépenses :

- compte 66111 (Intérêts des emprunts)..... 1 600 €
- Compte 6688 (frais bancaires)..... 610 €

\* en Investissement dépenses :

- compte 1641 (capital des emprunts)..... 20 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les ouvertures de crédits du budget Annexe Atelier de Transformation Porc pour l'exercice 2021, comme présenté ci-avant ;
- Charge Madame la présidente de la mise en application de cette décision.

Délibération n° 20210128-17

**OBJET : Attributions d'une aide économique à l'immobilier pour la SCI SIEL (entreprise Meca Mobil Trucks)**

L'entreprise Meca Mobil trucks va s'implanter sur la ZA de l'Issart 3, Commune de NAUCELLE.

La Société SIEL va réaliser un investissement immobilier de plus de 722 716 euros hors taxes (acquisition du terrain et construction d'un bâtiment) pour la création d'un atelier de réparation de véhicules industriels

La société s'engage à créer 4 emplois dans les 3 prochaines années.

Les 4 emplois créés sont éligibles à une subvention de 6 000 € chacun, enveloppe qui rentre dans le plafond des 10% de l'investissement immobilier conformément au règlement des aides de la communauté de communes,

La Commission Développement économique, réunie le 05 octobre 2020, vu les 24 000 € en faveur du projet de d'implantation de l'entreprise Meca Mobil Trucks via la SCI SIEL.

Vu la situation de chef de file de la communauté de communes en matière d'aides à l'investissement immobilier, cette subvention communautaire est la condition indispensable à l'attribution d'une aide régionale complémentaire sur ce même projet.

Conformément au règlement des aides de la Communauté de communes, si les objectifs de création d'emplois n'étaient pas atteints, la Communauté de communes pourra exiger un remboursement de cette subvention.

**Le Conseil de Communauté,**

Oùï l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le règlement des aides économiques de la Communauté de communes

Après en avoir délibéré :

- Décide d'apporter une subvention d'investissement de 24 000 € en faveur du développement de la SCI SIEL pour l'implantation de l'entreprise Meca Mobil Trucks, ZA de l'Issart 3 - Commune de NAUCELLE, qui a prévu de créer 4 emplois nouveaux en trois ans et d'investir plus de 722 716 €.
- Sollicite l'intervention complémentaire de la Région Occitanie sur ce dossier d'investissement immobilier, de façon à renforcer le soutien apporté au développement de La l'entreprise Meca Mobil Trucks via la SCI SIEL ;
- Dit que les ressources budgétaires nécessaires au versement de cette subvention sont prévues dans le budget principal de la Communauté de communes
- Charge Madame la Présidente de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : Prolongation du dispositif L'Occal selon les dernières propositions de la Région »**

Madame la présidente rappelle que la communauté de communes a validé une convention de partenariat avec la Région Occitanie pour participer au dispositif l'Occal afin d'aider les professionnels touchés par les mesures prises durant la crise du COVID.

La Région Occitanie propose de reconduire ce dispositif l'Occal pour 2 mois.

Il est demandé au conseil son accord pour accepter la prolongation de conventionnement avec la région Occitanie concernant le dispositif l'Occal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la prolongation de la convention concernant le dispositif l'Occal d'aide aux entreprises impactées par la crise du Covid 19 avec la région Occitanie
- Dit qu'il souhaite avoir plus d'information quant à un éventuel supplément financier pour abonder ce dispositif
- Charge La commission Economique de travailler sur ce dossier et en faire un retour au conseil ;
- Charge Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision.

**OBJET : Avenant n°2 marché de l'EPM - lot 15 électricité de l'EPM de Baraqueville ; changement de la forme du groupement**

Madame la Présidente expose que dans le cadre du marché de travaux de l'EPM à Baraqueville le titulaire du lot n° 15 – électricité demande un changement de la forme de la co-traitance.

Aussi, elle propose l'avenant n° 2 comme suit :

**Avenant n°2 – Lot n°15 – Electricité - Titulaire du Marché :** groupement conjoint : SARL BARRAU et Cie ; SARL Naucelle Elec et ANAYLEC.

- Montant actuel du Marché : .....102 275.10 € HT
- Objet de l'avenant : Changement en groupement solidaire dont l'entreprise SARL BARRAU et Cie est le mandataire.
- cet avenant n°2 ne modifie pas les éléments du marché tels que définis dans les pièces contractuelles initiales (et notamment le montant du marché).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les avenants aux travaux de l'Equipement Public Multiservice ci avant présentés,
- autorise Madame la Présidente à signer les avenants au Marché ci avant énoncés,
- donne tous pouvoirs administratifs et comptable à Madame la Présidente en ce qui concerne cette décision.

**OBJET : Avenant n°1 - marché voirie S° Colas Sud-Ouest - Modification du Titulaire du marché**

Madame la Présidente expose que dans le cadre du marché de voirie signé par PSC en 2019 et reconductible 2 fois avec la s° COLAS sud-Ouest, cette dernière demande la modification du marché.

Aussi, Madame la Présidente propose au conseil l'avenant n° 1 comme suit :

- Avenant n°1 au marché de travaux de voirie – Renforcement des corps de chaussée et revêtement signé le 25/052019 et reconductible 2 fois avec l'entreprise COLAS SUD-OUEST ;
- Objet de l'avenant : La société Colas Sud-ouest a apporté l'ensemble de ses actifs à la société Colas France, et il convient donc de réaliser un avenant pour transférer ce marché.
- cet avenant n°1 ne modifie pas les éléments du marché tels que définis dans les pièces contractuelles initiales (et notamment le montant du marché).

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve les avenants aux travaux de l'Équipement Public Multiservice ci avant présentés,
  - autorise Madame la Présidente à signer les avenants au Marché ci avant énoncés,
  - donne tous pouvoirs administratifs et comptable à Madame la Présidente en ce qui concerne cette décision.

Délibération n° 20210128-21

**OBJET : Avenant n°1 - marché travaux création de l'atelier de transformation de viande porc – lot 1 terrassement**

Madame la président expose l'avancement des travaux de la création de l'atelier de transformation de viande Porc à Cassagnes Begonhes.

Elle explique ensuite que des modifications au niveau du lot n°1 Terrassement-VRD - sont nécessaires.

Ainsi, il y a lieu de faire un avenant au marché selon les critères suivants :

- Titulaire du Marché : PUECHOULTRES et FILS – lot n°1 Terrassement - VRD
- Montant initial du Marché : .....59 603.60 € HT
- Objet de l'avenant : Réalisation d'un empierrement sur la zone initialement prévue en espace vert et dans le vide sanitaire pour permettre l'accès au chantier pour l'entreprise du gros œuvre ;
- Total Travaux en plus : .....3 410.00 € HT
- Portant ainsi le montant total du marché à .....63 013.60 € HT

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve l'avenant n°1 du lot 2 du marché de création de l'atelier de transformation de viande Porc à Cassagnes Begonhes.ci avant présenté,
  - autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au Marché ci avant énoncé,
  - donne tous pouvoirs administratifs et comptable à Madame la Présidente en ce qui concerne cette décision.

Délibération n° 20210128-22

**OBJET : Subvention à l'association Antenne Solidarité Lévezou Ségala pour le déplacement des serres**

Par délibération du 05 novembre 2020, le conseil communautaire a validé les travaux de l'extension de la ZA de Plaisance à Cassagnes Begonhes et le principe de compensation qui en découle pour le déménagement d'une partie des terrains de l'Antenne Solidarité Lévezou Ségala.

Après concertation avec l'association, Le chiffrage exact de la compensation pour le déplacement des serres s'élève à : 9 690 €.

Il est demandé au bureau de valider cette compensation financière sous forme de subvention exceptionnelle à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'exposé de Madame la Présidente,
- Valide la subvention exceptionnelle de 9 690 € à l'association Antenne Solidarité Lévezou Ségala pour le déplacement des serres ;
- Charge Madame la Présidente de la mise en application de cette décision.

**Objet : Promesses de vente à la zone du Puech 2 à Baraqueville**

Madame la Présidente informe le Conseil communautaire que plusieurs preneurs se sont manifestés par écrit pour réserver des terrains sur la zone d'activités du Puech 2 à Baraqueville :

Lot 2 de 5 687 m<sup>2</sup> : Ets BONNEFIS. Prix au m<sup>2</sup> fixé par le Conseil communautaire : 25 € hors taxes

Lots 7 et 8 de respectivement 2094 m<sup>2</sup> et 2044 m<sup>2</sup> : Solier Energie. Prix au m<sup>2</sup> : 20 € hors taxes

Lot 1 de 6 327 m<sup>2</sup> : SARL MOULY REY. Prix au m<sup>2</sup> : 25 € hors taxes

Lot 5 de 3 287 m<sup>2</sup> : Syndicat mixte des eaux du Lévézou ségala. Prix au m<sup>2</sup> : 20 € hors taxes.

Lots 6 et 11 de respectivement 2 575 m<sup>2</sup> et 3 170 m<sup>2</sup> : SARL PUECHOULTRES. Prix au m<sup>2</sup> : 15 € hors taxes.

Par ailleurs la Société EPONA, a fait connaître son intérêt pour l'acquisition de la parcelle cadastrée C2078 d'une contenance avant bornage de 36 820 m<sup>2</sup>, pour un montant de 600 000 €, sous réserve notamment que le classement futur de ce terrain qui était initialement destiné à une éventuelle extension de la zone d'activité, permette la réalisation d'un lotissement d'habitations.

Certains de ces preneurs souhaitent passer rapidement un acte de promesse de vente. Aussi, la Présidente demande au Conseil communautaire le pouvoir de passer les actes de promesse de vente le cas échéant, selon les conditions précédemment exposées.

Le Conseil de communauté, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

DECIDE,

D'APPROUVER ces différentes opportunités de vente aux conditions indiquées ;

CHARGE Madame la Présidente de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération et notamment de la signature des différentes promesses de ventes, préparées par l'étude notariale Escot à Baraqueville, au fur et à mesure que les entreprises indiquées se déclareront prêtes à passer à l'acte ; ainsi que tous les actes administratifs et comptables se rapportant à cette délibération.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation de la proposition de cahier des charges pour la réalisation du Projet Politique de Territoire

- Présentation de l'étude avec ECOFINANCES.

- Une demande pour ouvrir des centres de vaccinations sur le territoire de Pays Ségali va être envoyée à la préfecture de l'Aveyron.

- Information : Suite à une demande, Madame la Présidente a interpellé les services de la DDFIP pour connaître la procédure à tenir pour les particuliers qui payaient leurs impôts ou autres factures en numéraires auprès de la trésorerie de Baraqueville pourraient faire à présent que celle-ci est fermée

Les services de l'état ont indiqué que les particuliers peuvent se rendre dans les bureaux de tabacs du territoire (Baraqueville, Cassagnes Begonhes et Naucelle) pour ces démarches.

Les élus estiment cette réponse non satisfaisante surtout en terme de confidentialité.

- Petites villes de demain : Naucelle/Baraqueville/PSC a obtenu l'agrément.

Cela permettra le financement à 75% d'un chef de projet pour travailler sur la redynamisation des commerces de centre bourg.

- Un problème est soulevé quant au service de remplacement des secrétaires de mairies. Il est convenu que Madame la Présidente adressera un courrier au CDG de l'Aveyron pour leur demander de structurer un service de remplacement pour soutenir les petites communes.

*Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.*